

Comité Régional d'Allocation des Ressources

Section « Urgences »

Avis n°2025-01 du 6 mai 2025 sur la répartition de la dotation Urgences 2025 (hors mesures nouvelles)

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Urgences afin de répartir la dotation régionale Urgences sur la base des données 2024, les mesures nouvelles 2025 n'étant par ailleurs pas encore connues.

Les membres ont décidé à l'unanimité des membres présents la répartition de la dotation Urgences 2025 (hors mesures nouvelles 2025) selon les modalités suivantes :

<u>Proposition de répartition 2025</u>	<u>371 618 131</u>
Enveloppe SU et SMUR	351 560 828
Hélicoptère 2025	15 691 204
Protocole IDE	550 000
IPA aux Urgences	500 000
Prise en compte des fermetures 2024	-1 683 901
Marge ARS 2025	5 000 000

Le président
Florent CHAMBAZ